

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 14 mars 2023

Prévention montagne

Risque avalanches fort demain : recommandations pour la pratique d'activités de montagne

D'importantes chutes de neige ont eu lieu ces dernières heures en moyenne et haute montagne et la météo de demain sera propice à la pratique d'activités de montagne, alors que le manteau neigeux sera très instable et le risque avalanche sera fort (4/5) sur l'ensemble des massifs de Haute-Savoie.

Yves Le Breton, préfet de la Haute-Savoie, appelle donc à la plus grande prudence lors de vos sorties en montagne.

Ne prenez pas de risque avec votre sécurité et celle des secouristes. Sachez renoncer ou changer d'objectif. La pratique d'activités de montagne et haute-montagne nécessite une connaissance du terrain et demeure une pratique dangereuse.

Conseils aux randonneurs, skieurs et alpinistes :

- prendre connaissance de la météo, du risque avalanche et s'informer auprès des offices du tourisme ou bureaux de guides ou accompagnateurs en montagne ;
- choisir un itinéraire en fonction de ses capacités et savoir l'adapter en fonction des difficultés rencontrées (dénivelé, météo changeante...);
- choisir des chemins de préférence balisés ;
- informer une personne de son entourage de l'itinéraire, de l'heure de départ et d'arrivée et éviter de partir seul ;
- préparer et vérifier son équipement ainsi que son matériel ;
- vérifier que l'on est assuré ;
- ne pas compter uniquement sur son téléphone portable (il n'est pas toujours possible de capter un réseau en zone montagneuse) ;

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

- emporter de quoi s'alimenter et s'hydrater, des vêtements adaptés à la météo (bonnet, gants, lunettes, veste..), de la crème solaire, une trousse de premiers secours, une couverture de survie et un sifflet (en cas de brouillard), une carte IGN, une boussole, une lampe ;

- suivre les balisages des itinéraires et rester sur le chemin, ne pas hésiter à faire demi-tour (problèmes physiques, évolution de la météo, retard ou doute sur l'itinéraire choisi, manque d'équipement pour traverser un névé...).

En cas d'accident

- protéger la victime d'un danger imminent (chute de pierres par exemple), la couvrir (soit avec vêtements, soit couverture de survie), la mettre au sec, la rassurer ;

- alerter les secours (avec portable si possible, au 112) ou les faire prévenir en transmettant les renseignements suivants : nom et numéro d'appel, nature de l'accident, nombre de victimes, soins déjà apportées, lieu précis de l'accident, conditions météo sur le site (vent, visibilité,..).



Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr